



J'ai retrouvé mon père biologique

Par **laeti38090**, le **04/08/2008 à 17:33**

Bonjour à tous, je suis âgée de 29 ans. mon père biologique est parti avant ma naissance. Par la suite ma mère a rencontré quelqu'un avec qui elle s'est mariée. Par cette occasion j'ai donc été reconnu par cet homme. Il m'a élevé jusqu'à l'âge de 17 ans après il est parti, (il avait rencontré une autre femme..) et à partir de là plus de nouvelles ni moi ni mes demi-frère et sœur. J'ai toujours pensé à ce que mon père pouvait devenir, je l'ai donc recherché et avec beaucoup de chance retrouvé nous avons beaucoup discuté et de ma part aucune rancune. Et donc ma question serait Est-il possible de demander des désavoeux de paternité de la part de mon beau père afin que mon père puisse me reconnaître ? j'attends vraiment une réponse à ma question c'est important pour moi. Merci par avance.

Par **jeetendra**, le **04/08/2008 à 20:39**

bonsoir, votre père peut vous reconnaître et aussi engager auprès du juge aux affaires familiales une action en contestation de paternité de votre beau père et en rétablissement de sa propre paternité naturelle en application de l'article 334-9 du Code Civil à contrario, le recours à un avocat est obligatoire, courage à vous, cordialement

Par **laeti38090**, le **05/08/2008 à 10:19**

Merci de votre réponse rapide, je vais en parler à mon père. Cordialement
Laetitia